

## INTRODUCTION

À l'origine de la recherche présentée ici se trouve la question de la formation du prix de la terre au Moyen Âge. Existe-t-il alors un prix de marché indépendant des relations personnelles entre les partenaires de la transaction? Au contraire, les relations personnelles, dès qu'elles existent, jouent-elles un rôle dans la formation des prix, voire interdisent-elles de parler de marché<sup>1</sup>? Dans ce domaine, une hypothèse fort ancienne consiste à opposer deux «mondes hostiles»<sup>2</sup>, celui du marché par essence impersonnel voire abstrait et celui de la chaleur ou de la violence des relations interpersonnelles. L'œuvre de Polanyi reposait tout entière sur l'idée que la naissance, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'économie de marché était concomitante de la naissance de la science économique. Elle a conduit à opposer un avant et un après l'avènement du marché, déniait toute légitimité à la science économique pour étudier les périodes anciennes ou les lieux restés hors de la modernité où la sphère économique, d'après lui, est «encastrée» dans la société. Symétriquement, Polanyi déniait toute légitimité aux autres sciences sociales pour analyser le «cœur» de l'économie de marché : désencastrée, autonome, l'économie de marché était l'unique objet mais aussi l'objet par excellence de la science économique.

Aujourd'hui, l'option de nombreux historiens économistes est inverse : ils déniaient toute spécificité aux périodes non contemporaines et leur appliquent sans états d'âme les méthodes de la science économique contemporaine. Ils effectuent ainsi un réductionnisme économique : la science économique envahit, avec ses modèles réducteurs d'interprétation des comportements, l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels<sup>3</sup> et considère que les comportements hu-

<sup>1</sup> R. Pastor et A. Rodríguez López, *Compraventa de tierras in Galicia. Micro-análisis de la documentación del monastero de Oseira*, dans *Hispania*, 55, 1996, p. 953-1024; Id., *Reciprocidades, intercambio y jerarquía en las comunidades medievales*, dans *Hispania*, 60, 2000, p. 63-101.

<sup>2</sup> C'est le terme utilisé par V. A. Zelizer, *Transactions intimes*, dans *Genèses*, 42, 2001, p. 121-144.

<sup>3</sup> E. P. Lazear, *Economic Imperialism*, dans *Quarterly Journal of Economics*, février 2000, p. 99-146.

maines ne sont «rien d'autre que» – «nothing but»<sup>4</sup> – des comportements individuels susceptibles d'être expliqués par la «maximisation sous contraintes» d'un intérêt, d'une satisfaction ou d'une préférence.

C'est une troisième perspective, celle d'une articulation entre analyse des transactions marchandes et analyse des relations personnelles, que nous avons adoptée ici<sup>5</sup>. Notre hypothèse est que deux personnes unies par des relations personnelles peuvent néanmoins dans certains cas effectuer une transaction au prix du marché, à condition de mettre entre parenthèses, à l'instant de la transaction, la relation qui préexiste entre eux et qui survit à la transaction. Cette mise entre parenthèses est effectuée par le cadre objectif de la transaction, qui impose à ses partenaires une interprétation univoque de la situation : ils définissent à cet instant l'échange ainsi encadré comme un échange économique entre deux biens de valeur équivalente et s'accordent pour laisser de côté toute autre considération. Ceci suppose d'ailleurs implicitement que les transactants ont alors une idée du prix de marché, qu'ils peuvent appliquer strictement ou dont ils peuvent s'écarter consciemment. Dans cette optique, la transaction marchande ne se caractérise donc pas par l'absence de relation personnelle entre les protagonistes, mais par le fait qu'elle ne met pas en jeu cette relation personnelle<sup>6</sup>.

Ce postulat théorique a motivé notre démarche méthodologique et la constitution même de notre petite équipe. Le découpage que nous proposons entre transactions marchandes et non marchandes en fonction du poids des relations personnelles dans la transaction (nul dans la transaction marchande, présent dans la transaction non marchande) revient en effet à délimiter le domaine de validité d'une analyse décontextualisée qui se concentre sur les caractéristiques économiques des transactions (nature des biens, quantités, prix). Si

<sup>4</sup> Voir V. Zelizer cit.

<sup>5</sup> Cette perspective est globalement celle de la «nouvelle sociologie économique» née aux États-Unis, qu'elle soit formulée en termes d'«encastrement» du marché dans les relations sociales (M. Granovetter, *Economic action and social structure : the problem of embeddedness*, dans *American Journal of Sociology*, 91, 1985, p. 481-510 [tr. fr. dans M. Granovetter, *Le marché autrement*, Paris, 2000]) ou en termes d'articulation entre marché et relations personnelles (Zelizer cit.). Nous verrons qu'à l'intérieur de cette perspective on peut s'interroger sur la place des relations personnelles dans le marché ou sur la place des transactions marchandes dans les relations personnelles.

<sup>6</sup> Contrairement à Giovanni Levi, nous ne testons donc pas l'hypothèse selon laquelle les relations personnelles, dès qu'elles existent, déterminent un prix systématiquement différent du prix de marché. Ce faisant, G. Levi définit implicitement le prix du marché comme le prix observé dans des transactions entre inconnus. Cf. G. Levi, *L'eredità immateriale*, Turin, 1985 [trad. fr. *Le pouvoir au village*, Paris, 1989].

l'on admet notre définition des transactions marchandes, ce type d'analyse s'applique légitimement non seulement aux transactions entre inconnus, mais encore à toute transaction où les relations personnelles, si elles existent, sont mises entre parenthèses. Pour toutes les autres transactions, la prise en compte des relations qui unissent les protagonistes, de l'histoire de ces relations et de leur intégration dans une structure sociale plus générale s'impose.

Le présent ouvrage est donc le résultat d'une coopération entre trois approches historique, ethnographique et économique. Plus qu'un simple croisement de regards sur un objet commun, il s'agit d'une démarche de recherche commune, construite autour d'un même document, le cartulaire-chronique de San Clemente a Casauria, qui repose sur l'intégration progressive, au fil des questions posées par le dossier, de nouveaux outils statistiques et ethnographiques dans une analyse historique qui fonde et anime l'ensemble de la recherche. C'est pour tenter d'apporter de nouveaux éléments de réponse à la question de l'existence et du fonctionnement d'un potentiel marché de la terre que l'un d'entre nous a fait le périlleux pari d'articuler sa connaissance intime du document et de son environnement avec la puissance de synthèse et de réduction de la modélisation économétrique<sup>7</sup>.

Dans la perspective d'une analyse historique qui donne sa place à la logique économique sans perdre de vue pour autant les personnes et l'histoire de leurs relations mais aussi la question de la structure sociale et de son évolution, l'approche ethnographique des textes offrait alors une solution séduisante de complémentarité tant par sa prédilection pour l'analyse des relations personnelles que par son habileté à restituer la signification des catégories de pensée indigènes. Si l'histoire de notre petite équipe, ainsi formée pour l'occasion, peut paraître simple, l'exercice quotidien d'une recherche mobilisant des cultures disciplinaires et des compétences techniques non partagées relève d'un équilibre fortement instable que seules une attention et une énergie de tous les instants peuvent préserver. Au chapitre des conditions préalables, on peut aussi noter que le texte polyphonique (et pour autant harmonieux, nous l'espérons) qui suit doit son existence à l'insouciant enthousiasme de chacun d'entre nous pour une entreprise exotique à plus d'un titre. Mais force est de convenir, au risque de froisser le plus modeste d'entre nous, que la recherche que nous présentons ici est née avant tout

<sup>7</sup> Le cartulaire de Casauria a en effet servi de socle documentaire à la thèse d'habilitation de L. Feller, soutenue en 1995, et dont la présente analyse vient à tester, contester ou affiner les méthodes ou les résultats. L. Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1998 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 300).

d'un cadeau rare : les clefs inaccessibles d'un dossier exceptionnel à sillonner à loisir.

Le dossier qui va être commenté ici est tiré d'une source unique à tous les sens du terme, le cartulaire de San Clemente a Casauria<sup>8</sup>. Le document est bien connu des spécialistes et est fréquemment utilisé pour tel ou tel de ses documents ou groupes de documents<sup>9</sup>. Il n'est cependant pas d'un accès aisé, étant toujours inédit. Nous proposons plus loin un bref état de la question. Ce dossier représente une occasion privilégiée pour tester une modalité inédite d'analyse des transactions : séparer systématiquement la forme de la transaction (marchande ou non) et la relation (personnelle ou non) entre les partenaires de la transaction, avant d'observer l'articulation entre ces deux éléments, c'est-à-dire procéder à une analyse statistique avant de procéder à un questionnement de type ethnographique, ce qui revenait à considérer aussi l'objet hors de son contexte pour pouvoir mieux ensuite le réintroduire. Il va de soi que cela n'était tenable d'un point de vue méthodologique que parce que l'un d'entre nous détenait les clefs de l'interprétation historique du dossier. Le risque d'anachronisme, voire, ce qui est peut-être pire, d'achronisme, eût été autrement bien trop grand pour que l'affaire pût simplement être envisagée.

Adoptant une démarche pragmatique, nous avons donc commencé par appliquer une analyse décontextualisée à tous les

<sup>8</sup> Paris, BNF, ms. Lat. 5411. C. Manaresi, *Il Liber instrumentorum seu chronicorum monasterii Casauriensis della Nazionale di Parigi*, dans *Rendiconti dell'Istituto lombardo di scienze e lettere, Classe di lettere e scienze morali e storiche*, 80 [=3<sup>e</sup> s., 11], 1947, p. 29-62; A. Pratesi, *Cronache e documenti*, dans *Fonti medioevali e problematica storiografica...*, I, *Relazioni*, Rome, 1976, p. 337-350; Id., *L'abbazia di Casauria e il suo cartulario*, dans *Bullettino abruzzese di storia patria*, 81, 1981, p. 25-45; Id., *L'antico archivio di San Clemente a Casauria*, dans *Storiografia e ricerca. Relazioni e comunicazioni al XVIII<sup>o</sup> Convegno nazionale archivistico...*, Roma, 1981, p. 207-220; Id., préface à [Giovanni di Berardo,] *Liber instrumentorum seu chronicorum monasterii Casauriensis*, L'Aquila, 1982; L. Feller, *Le cartulaire-chronique de S.Clemente a Casauria*, dans O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse (dir.), *Les cartulaires...*, Paris, 1993, p. 261-277 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*).

<sup>9</sup> Par exemple, P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1973 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 221); F. Bougard, *La justice dans le royaume d'Italie, de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle au début du XI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1995 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 291); A. Sennis, *Potere centrale e forze locali in un territorio di frontiera : la Marsica tra i secoli VIII e XII*, dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano ed Archivio Muratoriano*, 99/2, 1994, p. 1-77; C. Wickham, *Studi sulla società degli Appennini nell'alto medioevo. Contadini, signori e insediamento nel territorio di Valva (Sulmona)*, Bologne, 1982 (*Quaderni del Centro studi Sorelle Clarke*, 2).

actes qui s'y prêtaient matériellement<sup>10</sup>, c'est-à-dire ceux qui comportaient des indications de prix et de surface. La plage chronologique choisie a été, pour cette opération, les IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, parce que le cartulaire fournit, pour cette période, une série documentaire presque continue d'achats et de ventes, d'une part, et que les transactions en cause concernent un espace limité aux environs du monastère de Casauria. Le nombre d'actes utilisables est somme toute important, assez en tout cas pour que procéder à une analyse statistique soit une tentation, voire une nécessité. Le traitement statistique que nous avons appliqué à cette sélection de transactions repose sur l'hypothèse que la formation des prix dépend uniquement de la nature du bien et du poids économique de l'acheteur ou du vendeur, mais ni des relations de parenté, ni des rapports de force politiques et statutaires entre les protagonistes. Cette analyse fait l'objet de la première partie de cet ouvrage. Elle apporte son lot de résultats concernant l'évolution du prix de la terre sur la longue période, les déterminants statistiques du prix des biens vendus et les distorsions entraînées par l'apparition, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, d'un opérateur dominant sur le marché, le premier abbé de Casauria, Romain (873-884).

À l'issue de cette première analyse, plusieurs éléments ont incité à pousser l'investigation plus avant. Tout d'abord, deux tiers des actes de ventes du IX<sup>e</sup> siècle conservés dans le cartulaire ont été laissés de côté faute de mentionner prix et surface. Ensuite, rien n'assure que la sélection pragmatique des observations soit légitime, autrement dit que les transactions étudiées dans la première partie soient effectivement des transactions marchandes; enfin, les résultats obtenus suggèrent que le poids économique du monastère ne suffit pas à expliquer les prix pratiqués. Tous ces éléments justifient le recours à une analyse du dossier qui tienne compte du contexte des transactions, tant pour les actes déjà étudiés, afin de vérifier la légitimité de l'analyse précédente, que pour ceux négligés jusque là, afin de comprendre leur signification.

L'ampleur de la documentation empêchait cependant de tenir compte de tous les acteurs apparaissant dans le cartulaire durant toute la période documentée. Dans ces conditions, il était plus que normal de chercher à restreindre le champ et, pour cela, de passer à une autre échelle. Cela signifiait ouvrir un dossier où le nombre des acteurs serait limité, où le nombre d'actes à manipuler le serait également et où, enfin, il existerait une cohérence géographique. Plu-

<sup>10</sup> Il est bien clair que l'ensemble des transactions qui permettent une analyse décontextualisée ne correspond pas nécessairement *a priori* à l'ensemble des transactions que l'on se doit d'analyser de la sorte.

sieurs dossiers répondant à ces exigences existent dans le cartulaire de Casauria. Ils remontent tous au IX<sup>e</sup> siècle, à la période entourant immédiatement celle de la fondation de Casauria en 873. Nous avons décidé de retenir le dossier de Karol fils de Liutprand à Vico Teatino, qui est la localité où il agit et où, probablement, il vit.

Ce dossier présente plusieurs particularités qui peuvent tourner à l'avantage du chercheur. Il concerne uniquement le comté de Chieti, à l'extrême sud du royaume d'Italie; il correspond à une zone géographique où le comportement de l'abbé Romain, tel qu'il est apparu dans la première partie de la recherche, est particulièrement surprenant. De plus, cette zone est d'intégration relativement récente à l'Empire carolingien, puisque arrachée à la principauté de Bénévent en 801<sup>11</sup>. Outre les conséquences possibles de cette situation périphérique sur les objectifs de la politique foncière du monastère, le comté est aussi une zone de peuplement où les stratégies proprement foncières et les stratégies d'ascension sociale ont plus de possibilités de se déployer que dans des zones plus anciennes, où la situation sociale est certainement plus figée.

Par ailleurs, ce dossier apporte une documentation d'une rare qualité. La quantité presque incroyable d'informations généalogiques données par les actes conservés au cartulaire permet la reconstitution des réseaux d'alliance et donne une intelligibilité au comportement des différents acteurs, et cela bien que les données soient exclusivement fournies par des actes de vente (*venditio*), d'échange (*cambium*) ou des constitutions de précaires. Le dossier propose, pour la famille de Karol et celle de ses plus proches alliés, une épaisseur généalogique de trois, voire quatre générations. Il permet l'identification certaine du beau-père de Karol, de ses brus et de leurs familles d'origine. Enfin, lorsque l'on prend en considération l'intégralité des actes du IX<sup>e</sup> siècle concernant Vico Teatino, la complexité des alliances et l'imbrication des politiques foncières sont telles que, dans cet ensemble, finalement assez peu de documents ne sont pas, directement ou indirectement, pertinents pour l'analyse de la famille de Karol.

Sur cet ensemble de 97 actes, nous avons procédé à une analyse fine du texte même des actes, nous interrogeant sur l'absence ou la présence de certaines informations clefs<sup>12</sup>. Cette démarche n'a évi-

<sup>11</sup> Voir L. Pellegrini, *La città e il territorio nell'alto medioevo*, dans *Chieti e la sua provincia : storia, arte, cultura*, Chieti, 1990, p. 227-278.

<sup>12</sup> Nous éditons en annexe l'ensemble du dossier. L'une des exigences méthodologiques posées dès le départ a été de travailler sur des transcriptions intégrales et non sur des résumés plus ou moins complets et cela afin de ne perdre aucune des informations transmises par le cartulariste. Le dossier de Vico Teatino dans le cartulaire comporte 97 actes auxquels nous avons ajouté quatre actes

demment de sens que si l'on peut supposer que la mention ou l'omission de certaines informations n'est pas seulement due au hasard, à la fantaisie du copiste, sa fatigue, son ennui ou encore sa paresse<sup>13</sup>. Cette hypothèse est loin d'aller de soi, parce que l'on ne sait pas nécessairement quelle forme prenait la documentation pour le copiste qui la transcrivait – et quelle était sa marge de manœuvre sur elle. Pourtant, un certain nombre de constats plaident dans ce sens. En effet, les documents contenus dans les *munimina* (la première partie du cartulaire) sont, la plupart du temps, très courts. On pourrait craindre que cette brièveté ne soit pas d'origine mais provienne de ce qu'ils avaient été recopiés et abrégés au cours de l'une des étapes du processus d'archivage. Si tel était le cas, quelle pouvait être la signification des choix opérés par les archivistes antérieurs à Giovanni di Berardo, l'auteur principal du cartulaire de Casauria? Pourquoi les manipulateurs des documents ont-ils jugé certaines informations inutiles – partant du principe que le travail a été bien fait et qu'il répond d'une façon adéquate à des intentions de l'auteur du cartulaire? Enfin, pourquoi ces choix ne sont-ils pas constants dans le temps? En effet, la forme même des actes varie sensiblement selon la période concernée. Ainsi, alors que les actes postérieurs à 950 sont presque standardisés, mentionnant quasi systématiquement le montant de la transaction et la surface vendue, les actes du IX<sup>e</sup> siècle sont eux d'un contenu informatif plus riche mais aussi plus variable. Beaucoup de ces actes anciens ne comportent que des mentions incomplètes de prix et de surfaces, rendant impossible l'exploitation statistique. Il est en particulier relativement fréquent que le prix soit donné sans la surface, surtout – mais pas uniquement – lorsqu'un personnage vend tous ses biens<sup>14</sup>. Les biens fon-

inclus dans le dossier de Vico Pinnense (le premier et le plus copieux des chapitres de la première partie). Ces quatre ajouts concernent d'une part la constitution de dot d'Helegrina fille de Karol et la vente de cette même dot à Sisenand le Salien; d'autre part la constitution d'une précaire et la renonciation à ce contrat par Adelelmo fils d'Allo. Nous les avons inclus car nous avons besoin d'eux pour comprendre la position d'Adelelmo fils d'Allo et celle d'Helegrina fille de Karol.

<sup>13</sup> Giovanni di Berardo insiste bien sur le caractère pénible et profondément ennuyeux du labeur du cartulariste. Il a, dit-il, œuvré *cum ingenti labore et tedio* : BNF, ms. Lat. 5411, fol. 1 (prologue du cartulaire). La fatigue et l'ennui sont des *topoi* des rédacteurs de cartulaires. Ils correspondent cependant à une réalité, née de la pratique d'une activité bien évidemment fastidieuse. Voir, sur le travail des auteurs de cartulaires, P. Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2001 (CTHS-Histoire).

<sup>14</sup> Voir par exemple en annexe les n° 14, 15, 16 pour des actes auxquels manque la surface alors même que les biens sont décrits et le n° 68 pour une vente de tous les biens d'un individu.

ciers peuvent donc être décrits et évalués sans être mesurés. Peut-on alors penser que la sélection des informations mentionnées dans les actes n'est pas seulement l'œuvre des copistes et des archivistes mais celle des rédacteurs eux-mêmes ou de ceux qui, les premiers, ont intégré les documents aux archives, que ce soit sous la forme d'originaux placés dans le chartrier ou sous celle, tout aussi vraisemblable, de «Traditionsbücher»? On peut supposer que, si des informations manquent, c'est parce que le copiste ne les a pas trouvées dans les archives qu'il recopiait : il y était attentif lorsqu'il les a rencontrées aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, pourquoi alors les dossiers du IX<sup>e</sup> siècle devraient-ils être différents? On est donc en droit de se demander pourquoi la mesure de la terre constituait, ou non, une information utile pour les acteurs au moment où ils s'entendaient pour la rédaction de l'acte. Il en va de même pour la valeur de la contrepartie versée et la façon de la décrire, que ce soit à l'aide de l'instrument monétaire ou sans sa médiation. Quoi qu'il en soit du réalisme de cette hypothèse, on jugera de sa pertinence à l'aune de ce qu'elle nous a permis de découvrir.

La deuxième partie de notre analyse repose sur un codage systématique des mots composant les actes tels qu'ils nous sont parvenus. Un simple exercice de statistique purement descriptive à partir de cette base a permis de faire apparaître plusieurs catégories d'actes en fonction de la nature des informations mentionnées ou omises. Parallèlement, le codage ayant porté non seulement sur les mots et les formules utilisés pour décrire le bien vendu, sa valeur et sa contre-partie, mais aussi sur les données nominatives, il a facilité la reconstitution systématique mais prudente des relations personnelles tissées entre les différents protagonistes du dossier à partir d'informations portant principalement sur leur statut social et politique ainsi que sur leurs relations de parenté. Munis de ces deux types d'informations, nous avons alors tenté de faire émerger la signification des mentions et omissions repérées dans les actes, en remplaçant les séquences de transactions successives entre les différents personnages du dossier sur notre toile de fond économique, généalogique et sociale tout en gardant à l'esprit la catégorie statistique dont chaque transaction relevait<sup>15</sup>.

Cette technique de relecture du dossier a permis de mieux comprendre la signification des transactions d'allure non marchande et d'affiner la catégorisation effectuée uniquement à partir

<sup>15</sup> C'est la méthode classiquement utilisée, en ethnologie de la France contemporaine, pour comprendre les transmissions patrimoniales dans la parenté. Cf. par exemple T. Barthelemy, *Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues en France*, dans *Etudes rurales*, 110-111-112, 1988, p. 195-212.



des mots présents ou absents. Ainsi, lorsqu'on replace les séquences de transactions du dossier sur la toile de fond des hiérarchies sociales et politiques, on voit apparaître des transactions foncières bien particulières, qui s'accompagnent de l'ouverture d'une relation de clientèle entre acheteur et vendeur. Lorsque c'est la toile de fond généalogique que l'on retient, c'est une autre catégorie de transactions qui devient lisible, celle liée au partage des patrimoines fonciers. Enfin, cette confrontation d'une catégorisation statistique des transactions avec leur contexte généalogique et social permet de porter un regard nouveau sur les transactions foncières dans la parenté.

Un tel exercice nous conduit à réinterpréter le comportement de Karol et à reprendre l'ensemble de son histoire. On peut alors distinguer plusieurs moments dans sa stratégie foncière et dans sa stratégie matrimoniale, et analyser à la fois l'histoire de sa lignée et le devenir des maisonnées constituées par ses quatre enfants. Les conséquences sociales de l'implantation de Casauria peuvent alors être observées sur plusieurs cas particulièrement approfondis<sup>16</sup>.

#### *Le monastère de Casauria et son cartulaire : état des lieux*

San Clemente a Casauria a été fondé dans les Abruzzes, sur les rives du fleuve Pescara, dans la zone de piedmont du massif du Gran Sasso, en 873 par l'empereur Louis II (850-875). Il a d'abord été intitulé à la Sainte-Trinité puis a pris, dès le début du X<sup>e</sup> siècle, le nom de Saint-Clément. Son histoire est très bien connue grâce à l'abondant matériau contenu dans le cartulaire-chronique compilé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dans les années 1170-1180, et parvenu jusqu'à nous<sup>17</sup>.

Le cartulaire de San Clemente a Casauria, conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote ms. lat. 5411, est en France depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. On ne sait comment il a été acquis – fruit d'un pillage ou achat – lors de la campagne d'Italie de 1488. Il se retrouve cependant dans la bibliothèque du cardinal de Blois puis dans la bibliothèque royale. Du Cange y a fait un large recours pour son glossaire : beaucoup des occurrences italiennes des mots qu'il recense en sont issues. Il a été édité partiellement par d'Achery et Ughelli au XVII<sup>e</sup> siècle, puis par Muratori au XVIII<sup>e</sup>. Le

<sup>16</sup> Première analyse du dossier dans L. Feller, *Achats de terre, politiques matrimoniales et liens de clientèle en Italie centro-méridionale dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle*, dans E. Mornet (éd.), *Campagnes médiévales. L'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 425-438.

<sup>17</sup> C. Pratesi, *Ubi corpus beati Clementis papae et martyris requiescit*, dans R. Paciocco et L. Pellegrini (dir.), *Contributi per una storia dell'Abruzzo adriatico nel medioevo*, Chieti, 1992, p. 115-131.

<sup>18</sup> L. Feller, *Le cartulaire-chronique...*, cit.

projet d'une édition selon les critères scientifiques actuels existe à *Istituto storico italiano per il medio evo* depuis les années 1950 et divers chercheurs se sont succédé à sa tête, sans qu'une date ait été donnée pour son terme. En 1982, enfin, un fac simile aux justificatifs exacts de l'original a été élaboré à L'Aquila, rendant possible la consultation ailleurs qu'à Paris.

L'auteur du cartulaire est le sacriste du monastère, Giovanni di Berardo. Il a travaillé dans les années 1170 et a été aidé par un moine dénommé *Rusticus*, chargé de la décoration du manuscrit. Giovanni di Berardo s'est avéré être à la fois un grand archiviste et un remarquable historien<sup>19</sup>. Il ne s'est pas contenté de copier les textes qui lui étaient parvenus en les reclassant, ce qui constituait déjà un travail considérable, mais a en plus adjoint aux documents édités une chronique qu'il a écrite dans la marge interne du cartulaire. Celle-ci accompagne les textes transcrits; elle résume et parfois commente le contenu des actes copiés, faisant du document l'un des exemples les plus achevés de cartulaire-chronique. Unissant la gestion des archives à la construction de l'histoire de l'institution, Giovanni di Berardo a organisé la matière qu'il détenait de façon à ce qu'elle reflète au mieux la conscience que le monastère avait de lui-même et de son histoire.

Il s'agit d'un travail prodigieux, à la fois par la masse de textes qu'il a fallu traiter – plus de deux mille – et par l'intelligence des partis qui ont été pris<sup>20</sup>. Comme la plupart des documents similaires, le cartulaire de Casauria exerce des fonctions nombreuses et différenciées. Il est l'instrument juridique ou administratif grâce auquel les moines peuvent gérer leurs terres. Il est également un véritable monument destiné à permettre la commémoration du passé du monastère<sup>21</sup>. L'insertion dans le texte de la chronique des vies de saints – à vrai dire peu nombreux et très secondaires – permet d'adjoindre à ces deux rôles essentiels un troisième, liturgique ou sacré<sup>22</sup>. L'auteur est ainsi parvenu à intégrer en un tout organique l'ensemble des éléments constituant le passé de son abbaye, ainsi qu'il l'annonçait dans le prologue qu'il a placé en tête de son travail où le cartulaire est intitulé : *Liber instrumentorum de possessionibus, rebus sive di-*

<sup>19</sup> L. Feller, *Les Abruzzes médiévales...*, p. 69-74.

<sup>20</sup> Sur ces points, P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, 1996, p. 131-170; P. Chastang, *Lire, écrire, transcrire...* Pour une analyse détaillée des techniques employées : L. Feller, *Les Abruzzes médiévales...*, p. 47-82.

<sup>21</sup> P. Geary, *La mémoire et l'oubli*, p. 138.

<sup>22</sup> Deux saints seulement sont attestés à Casauria, saint Guido, abbé de 1025 à 1046 et saint Adalbert, un ermite. Seul le premier est mentionné dans la *Bibliotheca hagiographica Latina*.

*gnitatibus quas casauriense monasterium habuit, habet vel habere debet.*

Ce n'est sans doute pas le lieu de commenter longuement le prologue et les intentions de l'auteur. Il suffit de rappeler qu'une œuvre comme celle-ci obéit à des déterminations complexes et que le rapport de son auteur au passé, tout comme les raisons qui le font manipuler les archives, ne vont pas de soi. Il importe également de souligner, pour le saluer, le tour de force que constitue la compilation d'un tel cartulaire. Les autres archivistes du moment, soumis à des contraintes analogues, ont imaginé des solutions très différentes et beaucoup moins élégantes. À Farfa, Gregorio di Catino a dû écrire deux séries de cartulaires, le *Regestum* et le *Liber Largitorius* ainsi qu'une chronique. Pour compléter cet ensemble, il a également fourni un index, le *Liber Floriger*<sup>23</sup>. À San Vincenzo al Volturno, le moine Giovanni a composé un seul volume où narration et documents d'archives alternent, mais au prix d'une sélection rigoureuse et drastique<sup>24</sup>. Au Mont-Cassin, enfin, Léon d'Ostie et ses successeurs ont composé une chronique qui reflète d'aussi près qu'il est possible le contenu des textes d'archives. Le grand cartulaire du Mont-Cassin, connu sous le nom de *Registrum Petri Diaconi*, postérieur à la rédaction de la chronique, et encore inédit, est un choix de documents dont beaucoup existent encore en original. On ne sait pas encore quelles ont été les motivations des choix de son auteur. On sait en revanche qu'il y a inséré de multiples faux et que, dans l'ensemble, le travail de copie y a été médiocre<sup>25</sup>.

Giovanni di Berardo, lui, n'a composé qu'un seul volume et est parvenu à y intégrer l'ensemble des matériaux à sa disposition, qu'il s'agisse de documents ou de renseignements à caractère historique ou légendaire. On ne peut juger directement de la qualité de son travail de copiste : des archives de Casauria, il ne subsiste que deux documents, une bulle pontificale et un diplôme de Roger II qui, l'un et l'autre, posent de redoutables problèmes de critique diplomatique<sup>26</sup>. Toutefois, le travail est très soigné, tant pour son esthétique que pour la qualité des aides aux lecteurs qui le caractérisent : index très bien conçu, division en chapitres, numérotation des actes, du moins

<sup>23</sup> P. Toubert, *Les structures du Latium...*, p. 71-134.

<sup>24</sup> A. Pratesi, *Il Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, dans F. Avagliano (dir.), *Una grande abbazia altomedioevale nel Molise, San Vincenzo al Volturno*, Montecassino, 1985, p. 221-231 (*Miscellanea Cassinense*, 51).

<sup>25</sup> H. Hoffmann, *Chronik und Urkunde in Montecassino*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 51, 1971, p. 93-206; M. Dell'Omo, *Il Registrum di Pietro Diacono (Montecassino, Archivio dell'Abbazia, Reg. 3)*. *Commentario codicologico, paleografico, diplomatico*, Montecassino, 2000.

<sup>26</sup> A. Pratesi, *Cronache e documenti...* cit.

dans la première partie du cartulaire. Ce travail si bien présenté est un travail réellement pensé et organisé, le fruit d'une véritable réflexion éditoriale et historique complexe<sup>27</sup>. On peut créditer son auteur d'avoir cherché à réduire les erreurs de fait par une relecture attentive.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première, longue de 72 feuillets, renferme tous les *munimina*, c'est-à-dire les anciens titres, conservés à Casauria au XII<sup>e</sup> siècle : il y a là environ mille documents étagés entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et les années 1170<sup>28</sup>. C'est la partie la plus remarquable parce qu'elle renferme des chartriers de laïcs passés intégralement dans les archives du monastère et nous fournit en conséquence des renseignements absolument irremplaçables sur les transactions effectuées entre personnes privées antérieurement à l'acquisition d'un bien par le monastère.

Le classement, dans cette partie, est strictement topographique et s'inscrit dans le cadre d'une géographie ancienne, c'est-à-dire antérieure aux bouleversements provoqués par la modification brutale des paysages au X<sup>e</sup> siècle et que l'on a coutume de résumer en les plaçant sous le vocable d'«incastellamento». Le cadre de référence est alors le *casale*, ou la *villa*, termes synonymes qui servent à décrire les circonscriptions élémentaires à l'intérieur desquelles s'opèrent spontanément les localisations. Le *vicus* est un mot qui n'apparaît qu'à propos de Vico Teatino, le lieu d'habitat de Karol, et de Vico Pinnense où l'abbaye est construite. Giovanni di Berardo, dans cette partie, ne tient pas compte des modifications provoquées par l'«incastellamento». Il mentionne en revanche dans l'index, lorsque l'information est disponible, les *castra* dans lesquels les terroirs anciens sont situés au XII<sup>e</sup> siècle. À l'intérieur de ce cadre général de classement, les documents sont distribués chronologiquement. Les éléments de datation ne sont cependant pas toujours donnés et l'on est dans l'obligation de se fier au classement pour rétablir la chronologie. L'inconvénient majeur de cette lacune dans le travail des copistes est qu'il nous faut nous contenter de fourchettes parfois assez larges. Nous savons ainsi que Karol fils de Liutprand est actif entre 850 et 870, dates rondes mais approximatives, sans que le détail de la chronique de son activité puisse être reconstruit, aucun des documents dans lesquels il intervient n'étant précisément daté.

<sup>27</sup> Le résultat est d'ailleurs tellement achevé que l'on ne voit pas comment une édition moderne pourrait rendre justice au travail de Giovanni di Berardo en proposant un document d'une consultation au moins aussi facile que l'original. Cet aspect des choses est sans doute l'une des raisons de la stagnation ou de l'échec des projets de publication, dès lors qu'un fac-similé est disponible.

<sup>28</sup> C. Manaresi, *Il Liber instrumentorum...* cit.

La seconde partie du document (200 feuillets, environ 1150 documents) contient les actes dans lesquels le monastère apparaît directement comme acteur. Elle est organisée très différemment, puisque les documents y sont classés dans un ordre chronologique strict, une rubrique et des annotations marginales permettant une localisation rapide des biens concernés. Si l'aide au lecteur n'est pas allée jusqu'au bout de sa logique, puisque l'index des actes de la seconde partie n'a pas été totalement développé, il n'en demeure pas moins que l'ouvrage est organisé de telle sorte qu'une consultation rapide soit possible. Dans ce cas, le cartulaire est aussi un substitut aux archives, devenues difficiles à lire ou menacées de perte.

Enfin, élément capital du document, mais de nature différente, la chronique. Celle-ci est écrite sur la marge interne de chaque feuillet, dans un cadre très étroit dessiné pour cela par le metteur en page. Dans la première partie, cette chronique renferme tous les éléments narratifs et descriptifs constituant le savoir qu'a la communauté monastique de son origine : une description des lieux et un récit de fondation ouvrent le récit de l'histoire du monastère qui ne commence à être racontée qu'au feuillet 72, lorsque le moine transcrit les documents concernant directement l'établissement. La plupart du temps, la chronique se limite à un résumé des actes transcrits en regard mais, plus on avance dans le temps, plus les éléments narratifs externes au cartulaire prennent de place, fournissant des renseignements supplémentaires et bien souvent fiables.

La masse de textes transcrits est importante : tout se passe comme si, dès le début de l'histoire du monastère, il avait été décidé de ne rien jeter et de tout archiver<sup>29</sup>. L'hypothèse la plus séduisante pour expliquer cela est que les actes ont été enregistrés au fur et à mesure de leur arrivée au monastère, et ce tout au long de son histoire. Le fonds d'archives de Casauria aurait ainsi été constitué par les originaux et par des séries de registres spécialisés contenant des types différents de documents. Les archivistes auraient alors transcrit les éléments pertinents pour leurs visées, c'est-à-dire dont ils avaient besoin dans un double but immédiat de gestion et de mémoire. La présence de «Traditionsbücher» à Casauria semble plus que vraisemblable<sup>30</sup>. Elle expliquerait la transmission des documents les plus anciens malgré les destructions du X<sup>e</sup> siècle et les désordres considérables, assortis d'ailleurs d'une destruction supplémentaire de l'abbaye, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et du début du

<sup>29</sup> Pour comparaison, les archives du Mont-Cassin, pour riches qu'elles soient en documents des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, sont épurées des anciens titres de propriété, les *munimina*. On ne sait à quel moment les archivistes ont procédé à leur destruction.

<sup>30</sup> P. Geary, *La mémoire et l'oubli...*, p. 132.

XII<sup>e</sup> siècle. Les archives ont, à chaque fois, pu être sauvées : l'existence de registres expliquerait l'importance du volume d'actes conservés. Il est toutefois possible que des volumes aient été perdus et que la sous-représentation de tel ou tel type d'actes s'explique de la sorte. L'absence d'actes de donations au IX<sup>e</sup> siècle, qui est tout de même très surprenante, pourrait très bien trouver là sa cause si, à cette lacune, ne correspondait pas aussi une lacune dans les *munimina*. C'est en effet une règle absolue que, au IX<sup>e</sup> siècle, sauf dans un cas, tout dossier de *munimina* se referme par une vente au monastère<sup>31</sup>.

Le caractère exceptionnel du cartulaire de San Clemente a Casauria saute aux yeux. Giovanni di Berardo est le seul cartulariste italien à recopier les anciens titres, les *munimina*, et à le faire de façon aussi systématique. On admet en général que le cartulaire est le fruit d'une sélection documentaire impitoyable, les documents copiés l'étant parce qu'ils contribuent à assurer l'une des trois fonctions juridique, mémorielle ou sacrée mentionnées plus haut. Ici, tout ce qui était encore disponible au XII<sup>e</sup> siècle semble bien avoir été recopié et intégré au cartulaire. Aucune sélection n'a été opérée dans les archives, quelle qu'ait pu être la forme que celles-ci prenaient dans les années 1170, «Traditionsbücher» anciens, originaux, cartulaires du XI<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. C'était physiquement possible : le fonds, quoique grand, ne s'était pas démesurément enflé comme celui de Farfa ou celui du Mont-Cassin. Il n'en demeure pas moins ceci, qui est essentiel pour notre propos, que beaucoup de documents retraçant l'histoire des biens du monastère avant que celui-ci n'entre en leur possession ont été conservés et que l'archiviste du XII<sup>e</sup> siècle a jugé nécessaire de les copier. Nous avons de ce fait des dossiers antérieurs à la fondation de Casauria et même des chartriers de laïcs. Les plus riches sont d'ailleurs les plus anciens, ceux datant du IX<sup>e</sup> siècle. Nous possédons de la sorte des renseignements aussi bien sur le monastère que sur ceux de ses voisins qui, au bout du compte, ont vendu leurs terres ou les ont données. L'exemple de Karol fils de Liutprand que l'on examinera ici est l'un des plus significatifs. Il n'est pas isolé, même s'il est sans doute le plus spectaculaire.

<sup>31</sup> Dans un cas toutefois, ce n'est pas une vente mais une confiscation qui boucle le dossier, celle prononcée au détriment du Salién Sisenand. Sur lui, voir plus bas, p. 111-112; C. Wickham, *Land disputes and their social framework in Lombard-Carolingian Italy, 700-900*, dans W. Davies et P. Fouracre (dir.), *The Settlement of Disputes in early medieval Europe*, Cambridge, 1986, p. 105-124; L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 669-674.

<sup>32</sup> Il y a eu, en effet, au moins un premier cartulaire général. A. Pratesi, *Cronache e documenti...*

Toutefois, quelle qu'ait pu être leur importance aux yeux du cartulariste, les *munimina* ne pouvaient avoir la même valeur intrinsèque que les actes dans lesquels le monastère et ses abbés intervenaient directement : il était sans doute plus important de conserver dans leur intégralité les documents entourant, par exemple, la fondation du monastère, que de s'attacher à la sauvegarde des *munimina*. Ces derniers servent de garants. Ils permettent de reconstituer l'origine de la propriété mais ils n'ont que cette fonction. Au contraire, les textes dans lesquels le premier abbé, Romain, intervient, doivent perpétuer autre chose, en l'occurrence la mémoire des premiers commencements qui est aussi, pour le cartulariste, le temps de la plus grande splendeur de Casauria.

Avant toute chose, il importe de présenter un bref tableau de l'évolution du patrimoine de Casauria.

*L'évolution du patrimoine foncier de San Clemente a Casauria de la fin du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*

Les buts recherchés par Louis II n'ont jamais été clairement exprimés par lui, mais semblent avoir été fort complexes<sup>33</sup>. La fondation a été dotée par des biens prélevés sur les fiscs qui étaient particulièrement importants dans la région; elle a bénéficié aussi des mesures de répression prises par Louis II contre des aristocrates traîtres ou infidèles et dont les biens ont été transférés au monastère. Enfin, des sommes considérables ont été dépensées par le premier abbé, Romain (873-884), pour acheter des terres : elles ne peuvent guère provenir que des largesses impériales. En revanche, aucune donation n'a été faite à Casauria durant la première partie de son existence. Si les prélèvements effectués sur les terres impériales dans les Abruzzes – les fiscs – sont impossibles à estimer, pas plus d'ailleurs que les confiscations opérées au détriment de l'aristocratie locale, en revanche les achats opérés par l'abbé, agissant comme représentant de l'empereur, nourrissent un dossier considérable et unique, parce que éclairant la politique foncière d'un grand monastère au moment de sa fondation.

Casauria se procure des biens dans toute l'Italie centrale – jusqu'en Toscane. L'essentiel des acquisitions se fait cependant dans les

<sup>33</sup> M. Del Treppo, *La vita economica e sociale in una grande abbazia del Mezzogiorno : S. Vincenzo al Volturno nell'alto medioevo*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, 35, 1955, p. 31-110; C. Wickham, *Studi sulla società degli Apennini...*; L. Feller, *Autour de la fondation de San Clemente a Casauria : la constitution d'un patrimoine foncier à la fin du IX<sup>e</sup> siècle*, dans F. Avagliano (dir.), *Montecassino. Dalla prima alla seconda distruzione. Momenti e aspetti di storia cassinese (secc. VI-IX)*, Montecassino, 1987, p. 513-526 (*Miscellanea Cassinense*, 55).

Abruzzes, à l'intérieur des comtés de la *Marsica*, Valva, *Aprutium*, Penne et Chieti. En l'espace de quelques années, Louis II est parvenu à constituer une puissance régionale de taille considérable. L'essentiel toutefois est acquis dans les environs immédiats du monastère, aux comtés de Penne et de Chieti. Ce sont eux qui, tout au long de l'histoire de l'établissement, fournissent la documentation la plus abondante et de loin.

La mort de Louis II, survenue en 875, ne brise pas immédiatement l'élan du monastère. Les acquisitions, faites à prix d'argent ou contre la cession de contreparties en nature, se poursuivent jusqu'à la fin de l'abbatit de Romain, comme si celui-ci avait disposé de réserves importantes : on ne peut en effet supposer que, dans les années 875-880, une autorité publique ait été en mesure de continuer à veiller directement sur le monastère, même si la crise ouverte par la mort du souverain n'entraîna pas, du moins pas immédiatement, de crise des institutions publiques. Le rythme des achats se ralentit cependant considérablement après 879<sup>34</sup>.

Après 880, le monastère végète : il ne fait plus aucune acquisition entre 890 et le début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. Il est, semble-t-il, détruit à deux reprises au X<sup>e</sup> siècle, en 911 et dans les années 930. Il bénéficie à plein de la renaissance ottonienne, les empereurs saxons le protégeant et le favorisant de multiples manières et ayant redonné sens au statut impérial de l'établissement. Ils ne lui font cependant aucune donation, se contentant de confirmer ses biens et de lui permettre de récupérer ceux qui faisaient l'objet de contestations, ce qui est déjà beaucoup. À partir de 950, les abbés montrent un très grand dynamisme dans la gestion du patrimoine dont ils ont la charge. Ils multiplient les cessions de terres moyennant des baux à très longue durée, des précaires à trois vies en règle générale. Celles-ci sont concédées moyennant le versement de droits d'entrée en tenure importants et moyennant des cens d'une hauteur variable. Les abbés, et particulièrement Adam, développent donc une politique de mobilisation de leur patrimoine : en un siècle, de 950 à 1050, ils concèdent ainsi environ 4000 ha de terres et obtiennent 6500 sous de droit d'entrée en tenure, auxquels viennent naturellement s'ajouter les cens. Il est évident que les concessions *ad tempus* sont une forme de réalisation du patrimoine foncier, même si les droits éminents ne sont pas perdus, il s'en faut de beaucoup. Cette mobilisation est un élément positif. Le monastère dégage en effet des moyens importants qui lui permettent de procéder à des opérations

<sup>34</sup> L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 76 – graphique n° 2.

<sup>35</sup> L. Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 822 – graphique n° 27.



complexes et coûteuses. C'est en effet à partir de 950 que les abbés entreprennent de procéder à l'«incastellamento» de leurs possessions : ils rassemblent les hommes, construisent des habitats neufs et remembrement les terroirs dépendant d'eux. Le patrimoine recommence à s'accroître après 1010. À ce moment, et pour une période limitée, Casauria voit affluer des donations de terres en nombre considérable. Elles permettent d'agrandir notablement un patrimoine dont la valeur s'accroît et dont l'efficacité économique est assurée par la solidité du réseau de seigneuries castrales possédées par le monastère. C'est alors l'apogée de Casauria. Pour nous, c'est l'occasion d'avoir une seconde volée de *munimina*. Les donations sont gérées en effet selon les mêmes principes archivistiques que ceux qui avaient permis la première organisation des archives. En conséquence, de nombreuses transactions entre laïcs sont documentés pour la période 950-1050, sans toutefois que l'on trouve des dossiers aussi exceptionnels que ceux du IX<sup>e</sup> siècle. Les donations portent en effet sur des parcelles isolées, alors que les acquisitions du temps de l'abbé Romain portaient, elles, sur des unités culturelles entières. L'exploitation statistique de ce second dossier s'est avérée possible : elle fait l'objet d'une partie du premier chapitre.

Le flux est vite interrompu, dès les années 1060, du fait des tensions croissantes entre le monastère et l'aristocratie locale, puis de l'invasion normande advenue dans les années 1070<sup>36</sup>. En réalité, vers 1050, Casauria se retrouve en position hégémonique à l'égard de l'aristocratie. Le monastère est le plus gros propriétaire foncier de la région. Il détient également, du simple fait de cette richesse, un pouvoir social et politique qui concurrence celui de l'aristocratie locale : celle-ci s'efforce alors de réduire sa richesse et sa superbe et se révolte en s'appuyant sur les Normands du Midi.

La suite de l'histoire du monastère est de ce fait très chaotique. La documentation diplomatique est presque totalement interrompue entre 1070 et 1140 mais, en tout état de cause, Casauria est sorti extrêmement appauvri de la période. Les nouveaux venus ainsi que les membres de l'aristocratie locale alliés à eux ont procédé à des usurpations dont le caractère massif est une évidence pour le compilateur du cartulaire. Les transferts de propriété opérés par la vio-

<sup>36</sup> C. Rivera, *Le conquiste dei primi Normanni in Teate, Penne, Abruzzo e Valva*, dans *Bullettino della R. Deputazione abruzzese di storia patria*, 16, 1925, p. 1-94; Id., *L'annessione delle terre d'Abruzzo al regno di Sicilia*, dans *Archivio Storico italiano*, 84, 1926 p. 199-309; L. Feller, *Le développement des institutions féodales dans les Abruzzes et l'épiscopat de Raynulf de Chieti (1086-1105)*, dans E. Cuozzo et J.-M. Martin (dir.), *Cavalieri alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in memoria di Léon-Robert Ménager*, Ariano Irpino, 1998, p. 194-215; Id., *The Northern frontier of Norman Italy, 1060-1140*, dans G. Loud et A. Metcalfe (dir.), *The Society of Norman Italy*, Leyde-Boston-Cologne, 2002, p. 47-74.

lence ont sans nul doute appauvri le monastère qui perd, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, une grande partie de son assise économique : le contrôle des *castra* construits à grands frais dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle lui échappe alors. En 1140, Roger II ne lui reconnaît la propriété que de quatre seigneuries castrales, alors que le monastère pouvait légitimement en revendiquer une dizaine pour les avoir fondés.

Le cartulaire-chronique a été compilé dans ce contexte, dans les années 1170, au sortir de presque un siècle de guerres, au cours desquelles des transferts violents de propriété se sont effectués au détriment du monastère.

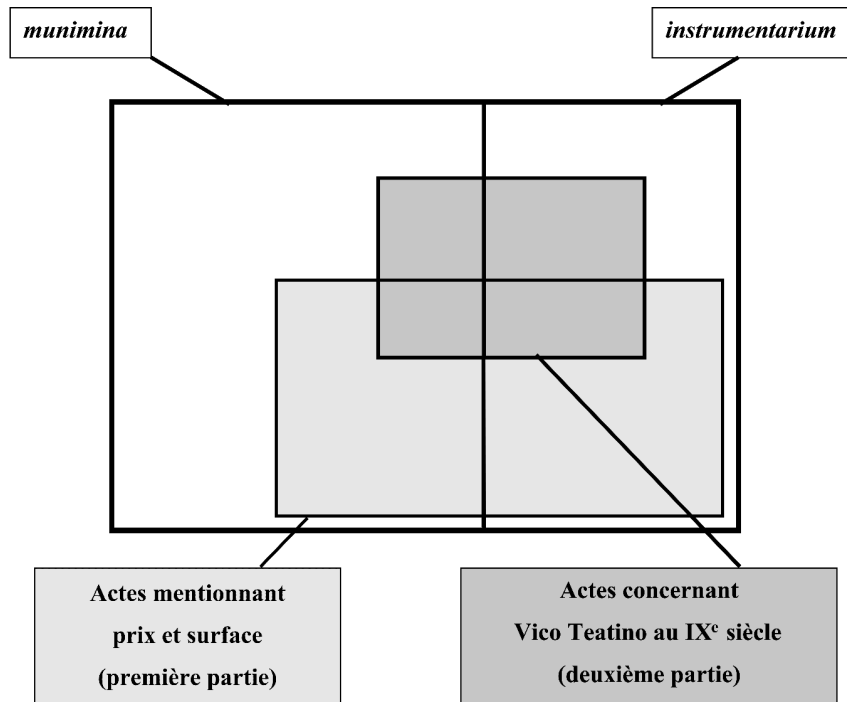


Fig. 1 – Le cartulaire de Casauria : structure générale.

Cette chronologie sommaire a une traduction immédiate pour notre propos, dans la scansion de la documentation produite et conservée. Nous ne nous sommes intéressés ici qu'aux échanges faisant intervenir de la terre et une contrepartie matérielle et entraînant un transfert définitif de propriété. Cela exclut les contrats agraires et les donations. En conséquence, notre attention s'est portée sur la période où le monastère achète, dans les années entourant

P  
RIMA

loco nichil reseruaui. Et recepi are p̄m̄iū eccl̄iū t̄m̄pl̄em. De ancarano. 111.

**I** Tem dōno Ludouico impante. Indie. vi. Not ansefredo 7 Arnaldo filii q̄nd̄i  
Adomi uenundauim̄ t̄ Alloni castaldio. t̄m̄ n̄m̄ in Ancarano p̄t̄ diuz. p̄  
m̄bir modū unū cū om̄ib. que in se ut sup̄ se habent̄ in̄tegr̄. Inde. v.

**S** Janr̄ ego Lupacio fili q̄nd̄i Scarolli uenundauim̄ t̄ karoli uinea m̄t̄ r̄z̄a ua  
caz̄ 7 salicet̄. in loco quōd̄ Ancarano sup̄ uia 7 sup̄ uia de martio 7 d̄n̄e  
m̄m̄. Vñ nichil reseruaui. Vñ recepi are sol̄i quattuor. 7 t̄m̄missi duo.

**I** Tem dōno Ludouico impante. Indie. 111. De casale subripa. cap. 11. cap. x.

Ego fermoso filio quōd̄ Audoaloti de uilla que nōat̄ subripa. uenundauim̄ t̄  
Sistenandi. Saligo om̄i res̄ m̄t̄ que in eccl̄ia parione cuecur̄ a Stefan̄a filia quōd̄  
Arcepi cū uro suo: socio suo in s̄t̄a uilla sub Ripa. 7 ad pisc̄. 7 sup̄ forma 7  
subripa casale Lupardi. 7 ad montana. t̄m̄ r̄uineas cū salicet̄ 7 oluēt̄ 7 ficēt̄  
7 cū om̄ib. que sup̄ se habent̄ in̄tegr̄. Vñ recepi are p̄m̄iū bouē unū. In tali a t̄.

**S** Janr̄ ego sparta filia quōd̄ Sincari de uilla que nōat̄ De subripa. 11.  
f̄r̄le. 7 modo hab̄ m̄t̄ in uilla que nōat̄ subripa. uenundauim̄ Sistenando  
saligo. om̄i res̄ m̄t̄ in s̄t̄a uilla subripa seu palia loca ut uoc̄ b̄. i. decas̄ t̄m̄  
uinea. cap̄ siluū. pascuū. aqua salicet̄. arborib. fructiferis ut in fructiferis.  
culis ut in culis 7 cōm̄ib. quall̄ in p̄a mea carac̄a. quā in f̄e quōd̄ f̄uēt̄  
in̄tegr̄. Vñ recepi are p̄m̄iū boues parū unū. In tali aut̄ tenor. De Ruberulo. cap. 11.

**I** Tem dōno Ludouico impante. Indie. 111. Not d̄n̄e b̄n̄edico filii quōd̄ Adomi. uenū  
d̄m̄ t̄ Alloni castaldio uinea m̄m̄ t̄m̄ salicet̄ siluū pisc̄. 7 t̄m̄ n̄m̄ in ur̄ b̄co m̄o  
d̄m̄ d̄m̄p̄ t̄m̄missi quattuor cū om̄ib. que sup̄ se habent̄ in̄tegr̄. Vñ recepi  
are p̄m̄iū t̄m̄missi quattuor de argemo. In tali aut̄ t̄. De tocco. talis casali. cap. xiii.

**I** H̄n̄e d̄m̄ uir̄ th̄u. Lortharius d̄m̄a ord̄i n̄m̄ p̄uident̄ impr̄ auḡ. Anno p̄m̄ ei  
d̄m̄. Seu p̄m̄iū: Berengariū d̄m̄. Anno d̄m̄ ei. vi. die vi. m̄s̄e sept̄m̄. Indie. v̄.  
Joh̄ d̄m̄ me Arripaldo filii quōd̄ Rampaloti. hab̄ m̄m̄ in̄ m̄m̄. T̄m̄ casale quōd̄ n̄at̄  
Ego filia m̄m̄. 7 p̄m̄an̄ eam̄ uolunt̄e. uenundom̄. atq̄ tradidim̄ t̄ d̄n̄e f̄e de uice  
com̄. 7 castaleo. d̄ res̄ substant̄ie mee que ego habe uis̄ s̄m̄ in casale que nōat̄  
Cort̄. 7 p̄m̄iano. in tocco. f̄r̄le. ut ubi ubi ubi hab̄ uis̄ s̄m̄ s̄m̄ d̄m̄ diximus.  
in s̄t̄a casale ut uoc̄ b̄. de p̄m̄ seu palia loca ubi d̄m̄. d̄m̄ m̄m̄ uen̄ta f̄uēt̄. de ca  
sil. t̄m̄. uinea. p̄m̄. pascuū. siluū. oluēt̄. ficēt̄. r̄uū. r̄uū. salicet̄. arborib. atq̄  
7 uis̄ aqua. om̄ia. in om̄ib. tam̄ in montibus quā in plan̄. Et tradidim̄ t̄ portione  
meā de eccl̄a s̄t̄i Cesid̄i. que t̄m̄ ē in casale q̄ sic uocat̄ s̄o Cesid̄i. cū cell̄ t̄m̄. uinea.  
7 mobile om̄i q̄ ego in legib. p̄m̄. in p̄a eccl̄a in̄tegr̄. oia t̄ d̄n̄e f̄e de uice com̄.  
7 castaleo tradidim̄ possid̄e uū. 7 r̄uū h̄r̄d̄ib. Vñ recepi ego are p̄m̄iū argenti lib̄ra  
unū. caballū unū. In tali uō t̄m̄. vt. Vñ l̄uēt̄ d̄m̄ d̄m̄ 7 not̄  
scribendū rogauim̄. Actū in t̄e f̄e. t̄. Adom̄. 7 W̄m̄. Cū f̄e f̄e f̄e f̄e.

**I** N̄xp̄m̄. Ego p̄m̄iū filius quōd̄ uenari habitam̄ in uico De tocco. 7 Luc̄no. 11.  
T̄m̄. p̄m̄iū are Sistenando Saligo filio quōd̄ Anastasi ut beneficiat̄ ord̄i n̄e p̄m̄  
m̄ ut in h̄r̄d̄ib. om̄i p̄m̄iū res̄ quas ego ip̄e t̄ p̄m̄iū delegauim̄ in tocco. in Luc̄no.  
7 ad pisc̄. 7 in uico seu palia loca 7 uoc̄ b̄. q̄. f̄e. t̄. p̄m̄. m̄. Et p̄m̄iū casale p̄m̄iū  
t̄ ut in h̄r̄d̄ib. d̄m̄ censū annualit̄ de m̄s̄e dec̄ b̄. argenti denar̄ duo oco. Actum  
in uico impante dōno Ludouico. Indie. 111. De tocco. 111.

**I** Tem dōno Ludouico impante. Indie. x. Ego ansefredo filii quōd̄ Ansefredo. uenundauim̄

Fig. 2 – Reproduction d'une page du manuscrit (fol. 33v°).

immédiatement la fondation (*ca* 870-*ca* 880) et sur les décennies pour lesquelles les *munimina* sont particulièrement nombreux, c'est-à-dire pour les années 950-1050. Entre 890 et 950 se trouve une lacune documentaire tout à fait habituelle pour l'Italie. Elle est liée à l'ampleur des troubles politiques et sociaux ayant alors frappé la péninsule. Cela fait que nous disposons de deux dossiers ou, si l'on préfère, de deux séries distinctes. Les documents de la période 950-1050, toutefois, se prêtent parfaitement à une étude de l'évolution chronologique des prix (chapitre 1).

L'échelle de temps retenue et le problème étudié, le fonctionnement formel du marché de la terre, laissait dans l'ombre un grand nombre de problèmes. Pour les traiter efficacement, c'est-à-dire pour traiter des questions d'histoire sociale liées aux cessions foncières, on a changé de focale et étudié le dossier très dense concernant Karol fils de Liutprand (seconde partie). Après avoir présenté le dossier (chapitre 2), on s'est intéressé aux aspects proprement sociaux des transactions portant sur la terre (chapitre 3), avant d'aborder la question des relations existant entre les stratégies familiales et les stratégies foncières (chapitre 4).